

Contre le socle commun de compétences

I. Le socle commun n'est pas commun.

A. Personne ne s'accorde sur la validation des items.

Ni les IG, ni les IPR n'ont d'opinion concertée : chaque établissement devra définir les critères de validation des items. Le socle ne sera donc pas plus objectif que la notation classique : il y a même le risque qu'il le soit encore moins, en fonction de la « culture » ou du « projet » d'établissement, on verra des barèmes de validation plus ou moins sévères.

B. Personne ne s'accorde sur le nombre d'items à obtenir pour valider un domaine.

Ni sur le nombre de domaines à valider pour avoir une compétence...

Ni sur le nombre de compétences pour valider le socle...

(le ministère a répondu 4 compétences au SNES, il y a une semaine, l'IPR de maths aurait dit 7 compétences lors d'un stage en Lorraine cette semaine...)

II. Le socle, c'est le nivellement par le bas.

- A. En français, disparition de l'idée d'argumentation.
- B. En mathématiques, disparition de l'idée de démonstration.
- C. Pour les langues vivantes, disparition de la LV2 et de la partie culturelle et civilisationnelle.
- D. En histoire-géographie, disparition de l'idée de critique des documents.
- E. Le socle veut aussi des élèves nivelés moralement par le bas : deux compétences évaluent non pas les connaissances, mais le comportement. C'était déjà un peu le cas avec la note de vie scolaire qui comptait pour 1/10 de la moyenne ; cette fois-ci le comportement, l'implication dans l'établissement, la capacité à décider d'un choix d'orientation « réaliste » compte pour 2/7 des compétences.
- F. Le socle voit la disparition du CDI. L'idée de documentation subsiste, mais hors-lieu, et systématiquement en lien avec les TICE. Le documentaliste n'est donc plus chargé d'enseigner la

recherche en bibliothèque mais la recherche sur internet.

III. Le socle prépare une redéfinition totale de nos métiers.

A. L'école du socle commun, c'est la fin de la logique du CAPES.

En effet, le CAPES est un concours de l'enseignement secondaire. L'école du socle commun propose la multiplication des projets CM2-sixièmes dans lesquels les professeurs des écoles viennent travailler en collège et les professeurs du collège viennent travailler dans les écoles primaires.

B. Le socle commun c'est le retour en force de la polyvalence.

A noter qu'au Québec, la mise en place du socle a vu la création du concours de « professeur du secondaire » totalement déconnecté des connaissances académiques disciplinaires. De toute façon, le socle refuse systématiquement les entrées disciplinaires. Je ne fais plus un cours de géographie, je fais le cours qui permet de valider l'item 7 du domaine 2 de la compétence 4 en lien avec les collègues de français et de physique...

C. Le socle commun va nécessiter la tenue de nombreuses réunions.

Elles seront chronophages et de toute façon inutiles : le chef d'établissement pourra valider ce que n'auront pas fait les enseignants – comme cela se produit déjà pour le B2I et le niveau A2. Le chef d'établissement sera forcément beaucoup plus présent dans notre travail pédagogique.

IV. Le socle commun est voué à l'échec

A. Il a déjà montré ses limites dans plusieurs pays.

Notamment en Belgique et au Québec. On y a vu que les parents n'ont pas adhéré à ces méthodes, et que de nombreux professeurs ont vécu la transformation de leur métier comme un véritable calvaire.

B. Il ne servira à rien puisque les chefs d'établissement agiront pour que tous les élèves l'obtiennent...

C'est (heureusement ?) une des faiblesses liées aux contradictions du système scolaire français : tous les principaux voudront que l'ensemble de leurs collégiens obtiennent le socle commun. Du coup, il mesurera surtout la docilité des équipes enseignantes par rapport à leur « manager principal » et finira par être vidé de son contenu

(comme avant lui la note de vie scolaire, le niveau A2, le B2I...)

C. Il a été pensé comme une machine à discriminer.

Il doit discriminer entre les élèves que l'on préparera au socle et ceux que l'on préparera à la poursuite des études : il est donc essentiellement anti égalitaire. Il marque la fin du collège unique dans les attentes officielles du ministère (d'accord pour dire que dans les pratiques le collège unique a toujours été une utopie, mais une utopie féconde).

Il a été pensé par la commission européenne, l'OCDE et les organisations proches du MEDEF : la validation de compétences identiques dans l'ensemble de l'Union Européenne vise à terme à mettre en concurrence tous les travailleurs du continent pour tirer les salaires vers le bas. Les compétences validées doivent aussi remplacer les diplômes qui eux ouvrent droit à une échelle de salaire. (L'idée que la plupart des diplômés à Bac + n touchent à peu près le même salaire, dans un secteur d'activité donné).

Conclusion

Dernier point pour tous ceux qui y croient quand même, avec honnêteté et conviction, au nom peut-être du pédagogisme défendu par certaines organisations syndicales (SGEN-CFDT et SE-UNSA pour ne pas les nommer) : comment croire qu'un

projet défendu par un gouvernement ultralibéral, xénophobe et réactionnaire qui chaque année supprime 16.000 postes d'enseignants (et 48.000 postes de fonctionnaires), expulse 27.000 étrangers, ne cesse de reculer l'âge de la retraite, de durcir les lois pénales, comment croire, donc, qu'un tel projet puisse réellement rechercher le plein épanouissement et la réussite de tous les élèves ?

Vieux proverbe du SNES : « Quand le ministre te fait miroiter les délices de sa réforme, demande toi combien de postes elle lui permettra de supprimer. »

Le SNES appelle tous les collègues en collège à ne pas s'impliquer dans cette réforme et à systématiquement accorder l'ensemble des compétences à tous les élèves de troisième à la fin du troisième trimestre.

Nicolas Mathieu